

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024 A 19H00

Le 3 juillet 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 27 juin 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Karla AREL), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Brigitte JAUNET), Jacques BOULANGER (pouvoir à Franklin OBIANYOR), Laurence MOLINARI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Danièle GARCIA), Patricia BARTOLI (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Zagros-Hammi TUM (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés : Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 22

représentés : 15

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Brigitte JAUNET est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Délibération n°24-77

Service : Services Techniques

Affaire suivie par Corinne MICHEL

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE REAMENAGEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ROMAIN ROLLAND

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune souhaite agrandir et réaménager l'intérieur de l'école Élémentaire Romain Rolland,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette opération la commune souhaite créer au rez-de-chaussée une espace spécifique à l'accueil périscolaire d'environ 230 m²,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales est susceptible de contribuer au financement de ce type de travaux dans le cadre de l'Aide à l'Investissement.

CONSIDERANT le coût total des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 2 603 320 € HT dont 142 000 € HT sur la partie spécifique dédiée à l'accueil périscolaire,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 20 juin 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 108 000 € correspondant à la quote-part des travaux liés à l'accueil périscolaire,

AUTORISE la commune à déposer une demande de subvention auprès du Caisse d'Allocations Familiales à solliciter et percevoir ces financements,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

DIT QUE les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

VOTE

Pour : 37
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

